VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 juin 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt juin deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 juin 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Géraldine BASTIEN à Edith CANDELIER, Magali GALLAIS à Jean-Christophe CERVANTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Messieurs Jean-Pierre BRENAS et Dominique ADENOT, Madame Marion CANALES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°3.
Monsieur Florent NARANJO arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7.
Madame Odile VIGNAL arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7 (fin du pouvoir donné à Madame Dominique ROGUE-SALLARD).
Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3.
Monsieur LOUIS COUSTES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Fabienne MONTEL.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°14 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Rapport N° 30
ALLEE DES PECHERS - RUE FONTAINE DU LARGE - CESSION FONCIERE DE LA VILLE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le projet de construction d'un village intergénérationnel en bordure du boulevard Daniel Mayer, de l'allée des Pêchers et de la rue Fontaine du Large par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) nécessite une cession de terrain par la Ville de Clermont-Ferrand.

Ce foncier d'une surface d'environ 545 m² est composé de la parcelle cadastrée MS n° 470 pour 449 m² et d'environ 96 m² issus du domaine public communal.

Cette emprise située rue Fontaine du Large peut être déclassée du domaine public communal au vu de la délibération du Conseil municipal du 15 février 2019 donnant un avis favorable à sa désaffectation et de la délibération du Conseil métropolitain du 5 avril 2019 qui constate la désaffectation de cet espace.

Parallèlement, le CCAS doit céder à Clermont Auvergne Métropole une surface d'environ 835 m² nécessaires à l'élargissement de l'allée des Pêchers.

Les estimations du pôle d'évaluation domaniale du 18 décembre 2018 de ces surfaces laissent apparaître un reste à charge pour le CCAS de plus de 20 000 €, ce qui porte atteinte à l'équilibre économique de son projet.

C'est pourquoi, compte tenu de la qualité des intervenants (collectivités publiques) et de l'intérêt général du projet, il est envisagé une cession de la Ville au CCAS à l'euro symbolique.

Il vous est donc proposé, en accord avec votre commission :
- de déclasser du domaine public communal une surface d'environ 96 m² située rue Fontaine du Large,
- de céder cette emprise ainsi que la parcelle contigüe à celle-ci cadastrée MS n° 470 pour 449 m² à l'euro symbolique,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION

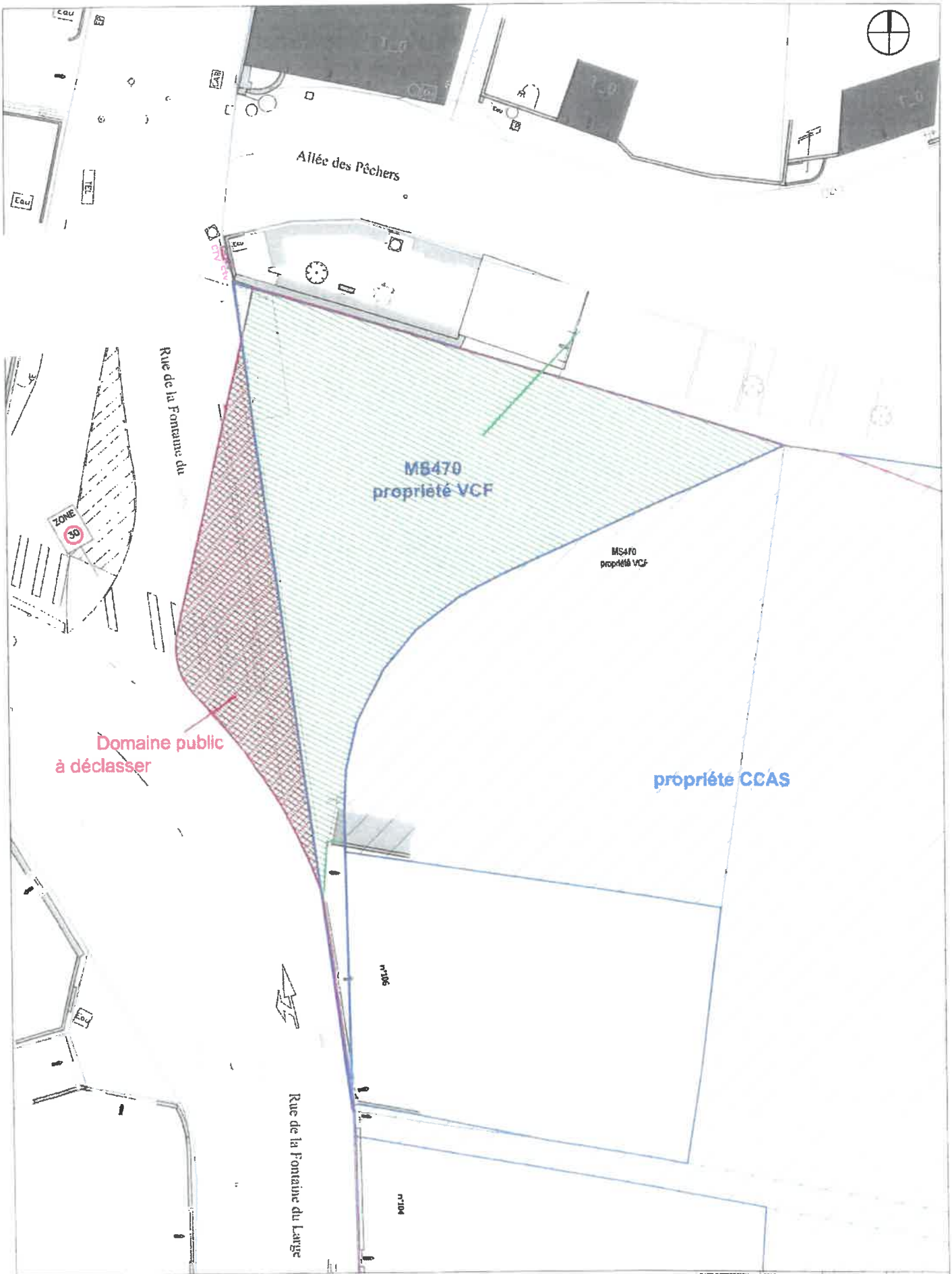
Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le - 3 JUIL. 2019

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint

Grégory BERNARD



clermont auvergne métropole

MAITRISE D'OUVRAGE D.I.A.M. / MOA

MAITRISE D'OEUVRE D.I.A.M. / MOE

RUE DE LA FONTAINE DU LARGE / ALLEE DES PECHERS

DATE IMPRESSION	POLE	QUARTIER	PHASE
18/12/2018	CENTRE	LES COTES	AVP
REF DOSSIER	CONCEPTEUR	ECHELLE	N° PLAN
CLE/57.J.18	M.BREBION	1/200	01/01